



INTERVIEW



Jean-Michel LAFLEUR

Directeur adjoint du Centre d'études de l'ethnicité et des migrations de l'Université de Liège et chercheur qualifié du FRS-FNRS

Jean-Michel LAFLEUR et Abdeslam MARFOUK, *Pourquoi l'immigration? 21 questions que se posent les Belges sur les migrations internationales au XXI^e siècle*, Louvain-la-Neuve, Academia-L'Harmattan, 2017, 135 pages.

« Avoir un débat raisonné sur l'immigration »

Dans leur livre disponible en téléchargement gratuit¹, Jean-Michel Lafleur et Abdeslam Marfouk, chercheurs au Centre d'études de l'ethnicité et des migrations de l'ULg, répondent à 21 questions que se posent les Belges sur les migrations internationales au XXI^e siècle. Vulgarisées avec l'utilisation de données scientifiques, leurs réponses font mouche. Loin des stéréotypes et de la stigmatisation. Rencontre avec Jean-Michel Lafleur.

Dans votre livre, le premier chapitre précise les différences entre un immigré, un étranger, un demandeur d'asile, un sans-papiers, etc. Pouvez-vous les redéfinir en quelques mots ?

En Belgique, où il n'existe pas de définition officielle, on considère généralement un immigré comme une personne étant née à l'étranger et qui vient dans notre pays. Un étranger est une personne de nationalité étrangère résidant aujourd'hui sur le territoire belge. Voilà pourquoi, dans les statistiques belges, quand on veut préciser la plus grande communauté de personnes immigrées ou étrangères, nous avons un ordre différent. Ce sont ainsi les Français qui arrivent en tête des communautés étrangères présentes en Belgique.

Un demandeur d'asile est quant à lui une personne qui se déplace en Belgique à la recherche d'une protection parce que, dans son pays, elle s'estime en danger ou discriminée pour des raisons liées à la guerre, à son genre ou à ses convictions politiques ou religieuses. En arrivant en Belgique, cette personne peut faire une demande de protection qui vise à obtenir le statut de réfugié. Le réfugié est donc un demandeur d'asile qui a vu sa demande de protection reconnue, ce qui lui confère un titre de séjour légal pour résider en Belgique.

Le terme d'illégal est souvent entendu dans le discours d'une certaine partie du personnel politique pour décrire une population qui serait illé-

gitime, voire dangereuse, et qui devrait quitter le territoire. C'est souvent un vocabulaire qui est utilisé pour justifier des traitements d'exception comme l'enfermement et l'expulsion, mineurs y compris. C'est pourquoi, en tant que scientifiques, nous préférons parler du concept de sans-papiers parce qu'en réalité, cette situation ne peut être qu'une étape dans un parcours migratoire. Parmi la population de sans-papiers, beaucoup sont des personnes qui sont arrivées en Belgique avec un titre de séjour tout à fait en règle. Ce sont par exemple des per-

“ *Le terme d'illégal est souvent utilisé pour justifier des traitements d'exception comme l'enfermement et l'expulsion.* ”

sonnes venues pour chercher une protection, mais que la Belgique n'a pas reconnues au terme de la procédure d'asile.

Et qu'en est-il de la différence entre réfugié et migrant ?

Cette question suscite bien des débats. L'idée est de distinguer, d'un côté, des gens qui chercheraient une protection – qui serait un motif légitime pour migrer vers la Belgique – et des gens qui chercheraient plutôt des opportunités économiques – qui serait un motif illégitime. Mais les distinctions ne

1. À télécharger sur www.news.uliege.be/21questions



peuvent pas être si claires. Un conflit peut ainsi avoir des conséquences indirectes qui rendent tout aussi impossible la vie dans le pays d'origine. Mais cela ne va pas empêcher des pays comme la Belgique d'utiliser le concept de migrant économique pour justifier le refus de titre de séjour... De manière générale, on constate qu'il y a une tendance à appliquer de façon très restrictive les conditions d'asile afin de limiter au maximum le nombre de personnes qui s'installent sur le territoire belge.

Ces précisions vous semblaient-elles nécessaires ?

Il nous paraît indispensable de distinguer les différents types de migrants, les différentes façons d'arriver sur le territoire, les différents profils, etc. Que ce soit dans le discours politique ou celui des citoyens, il tend à y avoir une grande confusion. Des

“ *En Belgique, il y a une propension chez les migrants à devenir indépendant. Ils sont donc susceptibles de créer de l'emploi.* ”

chiffres peuvent donc être détournés pour servir un objectif politique, parfois raciste, en utilisant les mauvaises catégories.

Quand on insiste sur les chiffres de demandes d'asile en Belgique et qu'on tente de faire croire qu'ils représentent la majorité des personnes qui s'installent sur notre territoire, c'est une représentation inexacte. Le gros de la migration vers la Belgique, aujourd'hui, ce sont des Européens. Tout comme il y a des Belges qui vont travailler en France, en Allemagne et au Royaume-Uni, il y a aussi des Polonais, des Roumains, des Français et des Italiens qui viennent s'installer en Belgique.

Pourquoi les migrants veulent-ils venir en Belgique ?

Les raisons dépendent fortement de leur profil. Les citoyens d'Europe centrale et orientale sont principalement intéressés par les opportunités dans le marché du travail. Comme dans le secteur des titres-services, des soins aux personnes, de la construction... Des secteurs où la main-d'œuvre belge n'est pas toujours suffisante. On voit également que Bruxelles attire des milliers de travailleurs universitaires attirés par des opportunités professionnelles liées à la présence des institutions européennes. Les opportunités en matière d'éducation supérieure, où la Belgique est perçue comme performante, sont également à souligner.

Le regroupement familial est aussi un moteur de la migration vers la Belgique, malgré une politique très stricte à cet égard. En réalité, si l'on n'est pas européen, les possibilités de migrer vers la Belgique sont très faibles. La personne qui souhaite migrer en Belgique pour des raisons économiques aura des difficultés pour y parvenir. Pour cette raison, il est probable que bon nombre d'entre eux vont utiliser les modalités migratoires encore ouvertes, à savoir le regroupement familial ou l'immigration d'études, pour pouvoir à terme s'insérer sur le marché du travail. Par conséquent, présenter la migration liée au regroupement familial comme une migration passive qui ne représente qu'une charge n'est pas adéquat.

Enfin, la Belgique peut apporter une protection à ceux qui cherchent l'asile. Elle est également géographiquement proche d'autres pays attractifs pour les migrants, comme le Royaume-Uni.

Trop souvent, on entend que les migrants volent les emplois des Belges.

Que répondez-vous ?

On oublie bien souvent d'intégrer la donnée selon laquelle les migrants sont aussi des consommateurs et créent de la demande. Quand ils s'installent, cela induit des besoins de logements, de consommations courantes, etc. L'économie doit tourner pour répondre aux besoins de ces nouveaux arrivés. De plus, en Belgique, il y a une propension chez les migrants à créer leur propre emploi, à devenir indépendant. Ce faisant, ils ne prennent le travail de personne et sont même susceptibles de créer de l'emploi.

Ceci étant dit, le taux de chômage parmi les étrangers en Belgique est plus élevé que la moyenne des natifs. Ce qui veut dire qu'il existe une réelle difficulté pour certains étrangers à occuper des postes sur le marché du travail. Ce taux de chômage varie très fort selon le profil des migrants. Par exemple, les personnes issues des communautés subsahariennes sont très diplômées, mais sont en même temps touchées par le plus haut taux de chômage. Ce qui indique qu'il y a un vrai problème de discrimination. Cette problématique se pose d'ailleurs aussi pour les Belges d'origine étrangère.

Que pensez-vous de l'aspect obligatoire des parcours d'intégration ?

Il faut souligner qu'ils ne sont obligatoires qu'à seulement une minorité de migrants : ceux qui sont issus de pays en développement, qui viennent chercher refuge... Cette obligation pose question. En créant un parcours d'intégration obligatoire seulement pour certaines personnes et pas les autres –comme

les citoyens européens ou américains—, j’identifie deux problèmes. Premièrement, on renforce le sentiment chez certains Belges qu’on en fait plus pour les immigrés qu’on en fait pour eux. On alimente, deuxièmement, le cliché selon lequel il y aurait des migrants naturellement capables de s’intégrer et d’autres qui ne le pourraient pas. Alors qu’en réalité, il y a des migrants avec des profils très différents des deux côtés. Cela étant dit, je ne suis pas opposé au parcours d’intégration. Offrir des outils aux individus pour qu’ils puissent s’émanciper et s’intégrer plus rapidement sur le marché du travail est quelque chose de très positif. Mais il faut y mettre les moyens. Car même s’ils sont en augmentation, on voit en Belgique francophone qu’ils tendent à manquer, notamment pour les cours de langue.

Comment expliqueriez-vous la plus grande ouverture des Bruxellois envers la migration, en comparaison aux Wallons ou aux Flamands ?

Les Bruxellois étant eux-mêmes plus souvent d’origine étrangère et en contact avec des populations d’origine étrangère, ils ont peut-être moins de préjugés. Les gens ont tendance à avoir une image plus exacte de la migration quand ils y sont confrontés. Ceux qui vivent dans des zones rurales ou dans des villes où les proportions de personnes d’origine étrangère sont moindres ont par contre tendance à développer des préjugés ou à reporter une image de l’immigration qu’ils entendent dans la bouche de certains mandataires politiques ou d’une certaine presse.

Que peut-on faire pour avoir une image moins négative de l’immigration ?

Le plus important, c’est d’en parler. Aujourd’hui, le sujet est devenu tellement sensible et clivant que l’on a tendance à l’éviter. Nous, chercheurs, voulons le ramener à l’école, dans les syndicats, dans les repas de famille, dans les partis politiques... Et ce, avec des données scientifiques et des concepts clairement définis. Parce qu’avec des informations claires et précises sur l’immigration, on peut avoir un débat raisonné sur la question et éviter ainsi les stéréotypes et la stigmatisation.

Comment caractériseriez-vous la politique de Theo Francken ?

C’est une politique qui a le mérite d’être assez claire. Elle se base sur l’idée que la Belgique n’est pas en mesure d’accepter un nombre plus important de demandeurs d’asile et doit restreindre au maximum l’entrée d’étrangers sur son territoire. C’est une politique qui a été annoncée: Theo Francken

travaille depuis très longtemps sur les questions d’immigration. Déjà au parlement fédéral, il suivait de près les questions liées à l’accès au territoire, au regroupement familial, au droit de la nationalité, etc. C’est une approche plutôt restrictive. Cette politique peut, bien sûr, être défendue (visiblement, une partie de l’électorat y est d’ailleurs plutôt favorable), mais on a aussi le droit de la contester.

En tant que chercheurs, nous avons plus de difficultés avec la façon de justifier la mise en œuvre de cette politique restrictive. Car il est fait usage de données parcellaires ou tendancieuses sur l’immigration. Offrir l’accueil aux migrants conduit-il à l’arrivée d’autres migrants? Non. Il n’y a pas de théorie scientifique qui prouve cet appel d’air. De plus, la Belgique met un accent très fort sur cette politique de reconduction à la frontière. D’ailleurs, aux yeux du secrétaire d’État, ces expulsions qui

On sait qu’une expulsion forcée va fréquemment conduire à une nouvelle migration, bien souvent au péril de la vie de celui qui la tente.

augmentent sont le signe d’une politique migratoire qui fonctionne. Or, on sait, d’après différents travaux, qu’une expulsion forcée va fréquemment conduire à une nouvelle migration, bien souvent au péril de la vie de celui qui la tente, et parfois en payant une somme énorme à des passeurs. Alors qu’une politique migratoire plus ouverte, qui permet des allers et retours, va souvent conduire à ce que les gens ne s’installent pas définitivement sur le territoire.

Les initiatives citoyennes pour accueillir les migrants sont-elles une réponse à une politique migratoire déficiente des autorités publiques ?

En 2015, lors des premières arrivées importantes des demandeurs d’asile, le gouvernement a tardé à répondre de façon adéquate aux afflux de personnes. On a vu qu’un certain nombre de réponses citoyennes se sont mises en place. On voit aujourd’hui que cette réponse s’est pérennisée. Je pense qu’elle tient en partie dans l’idée que le gouvernement n’en fait pas suffisamment. Mais je crois aussi, et surtout, qu’elle est liée au fait qu’une partie de la population ne se reconnaît pas dans la politique qui est menée par le gouvernement. #

Propos recueillis par Léopold DARCHEVILLE

